

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROROGATION ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3340)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par
M. Brindeau

TITRE

Au titre du projet, substituer aux mots :

« le régime transitoire institué à la sortie »

les mots :

« les mesures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre car ce projet de loi, comme le précédent, n'instaure pas réellement une sortie de l'état d'urgence sanitaire mais au contraire une prolongation de ses mesures principales